

## PROCESSUS HCÉRES D'ÉVALUATION EXTERNE DES ÉCOLES DOCTORALES

### CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019 VAGUE E

L'évaluation par le Hcéres des écoles doctorales (ED) d'un établissement ou du regroupement d'établissements s'appuie sur une méthodologie adoptée au cours des vagues précédentes :

- L'évaluation porte sur les projets d'ED pour le prochain contrat quinquennal. Il peut s'agir d'un projet de renouvellement à l'identique ou avec modifications (changement d'intitulé, de direction, etc.), de fusion ou restructuration de plusieurs ED, ou encore de création *ex nihilo*.
- L'évaluation des projets d'ED se fonde sur un bilan et une autoévaluation (évaluation interne pilotée par le ou les établissements porteurs) du fonctionnement global des écoles au cours du contrat précédent. Pour chaque projet, un comité d'experts est mandaté par le Hcéres. Composé de quatre à six membres dont un président et un docteur récemment diplômé, le comité analyse de façon complémentaire le bilan des ED préexistantes et le projet d'ED pour le prochain contrat.
- L'évaluation externe s'appuie sur un dossier unique bilan/projet (déposé au plus tard le 20 septembre 2018) et une série d'entretiens sur site (cf *infra*). Les critères d'évaluation sont détaillés dans le « Référentiel Hcéres pour l'évaluation externe d'une école doctorale » vague E. Ce référentiel et une aide à la rédaction du dossier d'évaluation externe bilan-projet d'une ED (vague E) sont disponibles sur le site du Hcéres.
- Généralement, les ED d'un site sont regroupées au sein d'un Collège doctoral (ou structure équivalente), dont le rôle consiste à fédérer/harmoniser/regrouper des dispositifs inter-ED dédiés à la formation doctorale et au suivi des doctorants et des docteurs. Afin de permettre aux experts de mieux appréhender le contexte dans lequel fonctionnent les ED, et sans que les collèges fassent l'objet d'une évaluation suivant des critères normatifs, un document d'information sur le Collège (ou structure équivalente) sera fourni par les établissements porteurs un mois avant les visites d'ED. Une aide à la rédaction du document d'information sur le Collège doctoral (ou structure équivalente) est disponible sur le site du Hcéres.
- Chaque ED fait l'objet d'une visite sur site d'une demi-journée organisée sous forme d'entretiens entre le comité d'experts et les parties prenantes de l'école, ses doctorants, et les porteurs du projet. L'ensemble des visites des ED d'un site est regroupé sur deux à trois jours. Afin d'appréhender le contexte du site et en présence de l'ensemble des comités d'experts, une première demi-journée est consacrée à une présentation *i)* contextuelle du ou des établissements porteurs et *ii)* opérationnelle de la politique de formation doctorale du site (Collège ou structure équivalente). Le déroulement des visites est disponible sur le site du Hcéres.